

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1694

9 juillet 2015

SOMMAIRE

a.c.i. S.à r.l.	81307	PEC Marengo S.A.	81286
A.P.E.M.H., société coopérative	81312	PEC Meyer S.à r.l.	81287
Ares SSF IV Direct Holdings S.à r.l.	81292	PEC Moenchhof S.à r.l.	81287
Astelia S.A.	81279	Pec Weiherfeld S.à r.l.	81288
Benetton Real Estate International S.A.	81266	PEC Werner S.à r.l.	81288
CCP III Holdings Luxco S.à.r.l.	81312	Rendac - C.E.S.	81288
Celsius European Lux 2 S.à r.l.	81312	RSHB Capital S.A.	81289
Chromatik S.à.r.l.	81300	Socotec Luxembourg	81289
Eden Financing S.à r.l.	81290	Stelara PIKco S.A.	81282
Falcon ME S.à r.l.	81287	Syniverse Technologies Limited Luxembourg S.à r.l.	81286
Fiduciaire des P.M.E.	81285	Thalia Management S.à r.l.	81289
FR Barra 1 S.à r.l.	81302	Uralkali Investments S.à r.l.	81290
IVAX International GmbH Lux SCS	81288	Vantage Luxembourg II, S.à r.l.	81300
LSREF3 Dutch Investments S.à r.l.	81303	Vantage Luxembourg I, S.à r.l.	81292
Luxembourg Investment Company 71 S.à r.l.	81307	Vestar CCS 2 S.à.r.l.	81302
MH Finance S.à r.l.	81289	Vestar CCS 3 S.à.r.l.	81302
PEC Friedrich S.à r.l.	81286	Vestar CCS 4 S.à.r.l.	81303
PEC Gabriel S.à r.l.	81286	Virida Holding II S.A.	81303

Benetton Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 79.876.

—
Schematrentanove S.p.A.

(formerly known as “Benetton Group S.p.A.”)

Società per azioni a socio unico

Registered seat: 20/D, Viale G.G. Felissent, 31020 Villorba (TV), Italy

Companies' Register of Treviso number: 00193320264

COMMON CROSS-BORDER MERGER PLAN

The undersigned:

1. The board of directors of Schematrentanove S.p.A., an Italian sole shareholder società per azioni established and existing under the laws of Italy, having its registered office at 20/D, Viale G.G. Felissent, 31020 Villorba (TV), Italy, registered with the Treviso Register of Companies under number 00193320264 (hereinafter referred to as the Surviving Company);

AND

2. The board of directors of Benetton Real Estate International S.A., a public limited company (société anonyme) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered seat at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.876 (hereinafter referred to as the Disappearing Company and together with the Surviving Company, the Merging Companies),

Having considered that the Surviving Company is the holder of the entire issued and paid up capital of the Disappearing Company, consisting of eleven million six hundred and sixty thousand (11,660,000) ordinary shares, each share with a nominal value of ten euro (EUR 10.00) and numbered 1 up to and including 11,660,000;

Hereby propose a merger as a result of which the Disappearing Company will be merged into the Surviving Company and all assets and liabilities of the Disappearing Company will be transferred to the Surviving Company under a universal title of succession with (i) the absorption by the Surviving Company of the Disappearing Company and (ii) the dissolution without any liquidation of the Disappearing Company (the Merger).

I. Applicable laws. This common cross-border plan (the Common Plan) was drawn pursuant to the provisions of:

- articles 257 and following of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Luxembourg Law) which regulate the merger between Luxembourg companies and expressly authorise the merger of a Luxembourg company and a foreign company provided that the laws applicable to such foreign company do not prohibit such a merger;

- Italian Legislative Decree no. 108 of May 30, 2008 (the Italian Legislative Decree 108) and articles 2501 and following of the Italian Civil Code (the Italian Civil Code and together with the Italian Legislative Decree 108 the “Italian Law”).

Furthermore it is noted that the tax regime provided by the EU Directive 2009/133/EC is applicable to the Merger.

II. Purpose and type of the Merger.

A. Reasons for the cross-border Merger

The Surviving Company has approved on the end of 2013 a three-year program that refocuses its business structure. The three-year program provided, inter alia, for the set up of three distinct different business activities: the first, focused on the brands, managing the commercial business, the second managing the manufacturing activities and the third managing the real estate investments. The Surviving Company is deputy to be the holding company of real estate business and the parent company of the real estate subsidiaries (the Group).

The purpose of the present Merger is to implement a reorganisation and simplification of the real estate Group's structure.

The Merging Companies consider that their activities can be performed in a more efficient way if they are concentrated into one sole entity: the Surviving Company. The advantages this cross-border Merger generates by transferring the Disappearing Company's activities, assets and liabilities to the Surviving Company are (i) an improvement of the efficiency of the corporate structure that will become consistent with present Group needs and the above mentioned three-year program and (ii) a reduction of the Group's operating costs and overlap arising from the actual corporate structure.

B. Type of Merger.

As a result from the Merger, the Surviving Company shall acquire all assets and liabilities of the Disappearing Company under a universal title of succession.

As a result from the Merger, the Disappearing Company shall be dissolved and wound up without liquidation.

Since the Surviving Company is the owner of one hundred percent (100%) of the Disappearing Company, the Merger does not entail any capital increase by the Surviving Company. Therefore, pursuant to article 2505 of the Italian Civil Code, article 18 of the Italian Legislative Decree 108 and article 278 of the Luxembourg Law, it is not required:

(i) to determine an exchange ratio;

(ii) to determine criteria for the allotment of the Surviving Company's shares;

(iii) to determine criteria for distribution of the Surviving Company's profits.

in the light of the above law provisions the expert's report provided for by article 2501-sexies of the Italian Civil Code and Article 9 of the Italian Legislative Decree 108 and by article 266 of the Luxembourg Law is not required.

The tax regime foreseen in EU Directive 2009/133/EC shall be applied to the Merger.

III. Type of legal entity, name, and official registered seat of the Merging Companies.

(1) Surviving Company

Name: Schematrentanove S.p.A.

Corporate category: Società per azioni (public limited company)

Registration number: 00193320264

Statutory seat: 31020 Villorba (TV), Italy

Registered office: 20/D, Viale G.G. Felissent

Share capital: EUR 3.562.240,73

The Surviving Company will maintain, following completion of the Merger, its current legal form, company name and registered office and will be, therefore, subject to Italian law.

(2) Disappearing Company

Name: Benetton Real Estate International S.A.

Corporate category: Public limited company (société anonyme)

Registration number: RCS Luxembourg B 79.876

Registered office: 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg

Share capital: EUR 116.600.000

IV. Articles of Association of the Surviving Company. No amendment to the Surviving Company's articles of association will be adopted in connection with the Merger. The current text of the articles of association of the Surviving Company is attached to this Common Plan as Annex A.

V. Share exchange ratio - Cash payment - Delivery of titles. Considering that the Surviving Company as the owner of one hundred percent (100%) of the Disappearing Company, will absorb the Disappearing Company and that the Disappearing Company will be dissolved, no shares of the Surviving Company will be exchanged for shares of the Disappearing Company, nor will the Surviving Company issue any new shares to its own shareholder.

No cash payment will be made to the benefit of any of the Merging Companies.

Since no shares of the Surviving Company will be exchanged for shares of the Disappearing Company, terms of delivery need not to be provided for and no auditor or expert, according to article 266 of the Luxembourg Law, has been appointed by the Disappearing Company, the report of such auditor or expert having been waived by the Disappearing Company.

As no share exchange ratio needs to be determined and the paragraph 1 of article 18 of Italian Legislative Decree 108 is applicable, the expert's report provided for by article 2501-sexies of the Italian Civil Code and Article 9 of the Italian Legislative Decree 108 is not required.

VI. Rights granted to and compensations paid to the Surviving Company and rights granted by the Surviving Company to the shareholders having special rights in the Disappearing Company according to article 261 paragraph 2, letter f of the Luxembourg Law and article 2501-ter paragraph 1, no. 7) of the Italian Civil Code. As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against and/or in the Merging Companies, no special rights will be given to and no compensations will be paid to anyone.

VII. Benefits to be granted to the members of the board of directors, or of the board of statutory auditors of the Merging Companies or to the experts in connection with the Merger. No benefits have been granted to the members of the board of directors or of the board of statutory auditors of the Merging Companies or to third parties in connection with the Merger.

No auditor or expert has been appointed by any of the Merging Companies as the Italian Civil Code and Legislative Decree 108 does not require the report of statutory auditors or experts and, according to article 266 of the Luxembourg Law, the report of such auditor having been waived by the Disappearing Company.

VIII. Intentions with regard to the composition of the board of directors of the Surviving Company, remaining after the Merger. There is no intention to change the present composition of the board of directors of the Surviving Company after the Merger.

IX. Date per which the operations of the Disappearing Company will be accounted for in the annual accounts of the Surviving Company. The operations of the Disappearing Company will, from an accounting perspective, be deemed to have been carried-out by the Surviving Company from the Effective Date as defined in paragraph XVIII.

X. The intended measures relating to the transfer of share ownership of the Disappearing Company. This Common Plan does not include any measures relating to the transfer of the share ownership of the Disappearing Company, since the

Surviving Company is currently the holder of the entire issued and paid up capital of the Disappearing Company and all assets and liabilities of the Disappearing Company will be transferred to the Surviving Company under a universal title of succession and the Disappearing Company will be dissolved without any liquidation.

XI. Intention involving continuation or termination of activities. The business activities performed by the Disappearing Company will be continued by the Surviving Company.

Expectations are that the Merger will have no negative effects on the activities.

The activities of the Disappearing Company, included the Lithuanian Branch, will, by effect of the Merger, be completely transferred to the Surviving Company, and be performed by the latter in its residence state, with no assets or liabilities effectively remaining connected to a permanent establishment of the Surviving Company in the Disappearing Company's residence state; therefore, no permanent establishment will be set up in that state.

As a consequence of the above, all the decision making and management processes formerly placed under the responsibility of the Disappearing Company will be transferred to the Surviving Company.

XII. Approval of the resolutions to effect the Merger. Pursuant to article 16 of the articles of association of the Surviving Company, the Merger shall be approved by the Surviving Company's extraordinary shareholders meeting, by a resolution adopted by a notarial deed, not before thirty (30) days following the publication of the information required by article 7 of the Italian Legislative Decree 108 in the "Gazzetta Ufficiale della Repubblica italiana".

Pursuant to article 262 of the Luxembourg Law, the Merger shall be approved by the Disappearing Company's extraordinary sole shareholder's resolutions adopted by a notarial deed, not before one (1) month following the publication of the Common Plan in the Luxembourg Mémorial.

XIII. The likely repercussions of the Merger on employment. At the date of the approval of the Common Plan by the Surviving Company's board of directors, the Surviving Company has four (4) employees. The merger will have no repercussion on their employment.

At the date of the approval of the Common Plan by the Disappearing Company's board of directors, the Disappearing Company has two (2) employees. At the date of the approval of the Common Plan by the Merging Companies, the situation of the employees will have been mutually agreed with the concerned employees.

Notwithstanding the above, in accordance with article 265 of the Luxembourg Law and the article 8 of the Italian Legislative Decree 108, all documents pertaining to the Merger will be made available by the Merging Companies to their employees, at least 1 (one) month prior to the date on which the Merging Companies' extraordinary shareholders meetings will take their resolutions to approve the Merger.

XIV. Procedure for the participation of employees. Neither of the Merging Companies meets the thresholds set for the appointment of employees' representative so that the conditions set forth under both article L.426-1 and following of the Luxembourg labor code and article 265 of the Luxembourg Law on the representation of employees do not apply.

Article 19 of the Italian Legislative Decree 108 regulating participation of the employees are not applicable to the Merger since the Surviving Company does not apply an employee participation system and does not employ more than five hundred (500) employees.

XV. Information as to the valuation of the assets and liabilities of the Disappearing Company. The valuation of the assets and liabilities of the Disappearing Company may be concluded from the approved annual accounts as of December 31, 2014 of the Disappearing Company. All transfers will be executed at net book value resulting at the Effective Date as per paragraph XVIII.

XVI. Accounts used to establish the conditions of the Merger. The approved annual accounts as of December 31, 2014 of the Surviving Company and the Disappearing Company have been used to establish the conditions of the Merger.

XVII. Creditors' rights. Pursuant to article 268 of the Luxembourg Law, the Disappearing Company's creditors, if any, will be entitled to appear in front of the District Court (Tribunal d'arrondissement) of Luxembourg in order to claim for the creation of securities on the Disappearing Company's assets and liabilities, should such Court consider that the proposed Merger would be detrimental to the creditors of the Disappearing Company. Further information on this issue may be retrieved at the registered office of the Disappearing Company mentioned herein.

Pursuant to article 7 Italian Legislative Decree 108 such information shall be published in the publication on "Gazzetta Ufficiale" as per paragraph XII above.

XVIII. Effective date of the Merger. Pursuant to article 16 of the Italian Legislative Decree 108, the Merger shall become effective as of the date of the registration of the merger deed with the Companies' Register of Treviso, unless the merger deed provides for a later date (Effective Date).

Upon the merger becoming effective in accordance with the Italian and Luxembourg laws:

- the Disappearing Company will cease to exist as a stand-alone entity and its shares will be cancelled;
- the Surviving Company will acquire, under universal succession, inter alia, all the assets and liabilities, tangible and intangible assets belonging to the Disappearing Company.

Effectiveness of the Merger will be communicated by the Companies' Register of Treviso to the Luxembourg Trade and Companies Register that will proceed with the relevant cancellation of the Disappearing Company.

The assets, liabilities, operations and other legal relationships of the Disappearing Company will be reflected in the Surviving Company accounts from the Effective Date.

XIX. Formalities.

- The Surviving Company shall:

- * carry out all legal formalities of publicity relating to the transfers made in relation to the Merger,
- * take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to continue all assets and liabilities of the Disappearing Company in its name,
- * carry out any formalities in order to render the transfer of the assets and liabilities that it has received opposable to third parties.

- Delivery of titles

* At final completion of the Merger, the Disappearing Company will hand over to the Surviving Company the originals of all its incorporating documents and amendment deeds, as well as the books of account and other accounting documents, titles of ownership or documentary acts of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given.

- Fees and duties

- * Any charges, duties or fees owing as a result of the Merger will be borne by the Surviving Company.
- * The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever will have to be borne by the Surviving Company.
- * If necessary, the Surviving Company shall pay the taxes due by the Disappearing Company on the capital and the profits, for the fiscal years not yet taxed.

Signed in two original copies in Villorba (Italy) and in Luxembourg.

Villorba, 25/06/2015.

For the board of directors of Schematrentanove S.p.A.

Giancarlo Bianchi

Managing Director

Luxembourg, 25/06/2015.

For the board of directors of Benetton Real Estate International S.A.

Director

Signatures

Annex A: Articles of Association of the Surviving Company.

Annex A

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Corporate name. A joint stock company is hereby established under the name of "SCHEMATRENTANOVE S.p.A."

Art. 2. Registered office. The address of the Company's registered offices is in Villorba (TV). The Company may establish and close down auxiliary, administrative, representative and other offices and branches, both in Italy and abroad. The domicile of each shareholder, insofar as the latter's dealings with the Company are concerned, is for all legal purposes the address recorded in the Shareholders' Register.

Art. 3. Business purpose. The objects for which the Company is established are:

- a) the purchase, sale, construction, restoration, renovation, rental or lease receivable or payable of real estate;
- b) the purchase, sale, rental or lease receivable or payable of trading companies;
- c) technical consulting services in the real estate sector and the provision of services connected with the use of properties;
- d) the acquisition, holding, management and technical, administrative and financial coordination of equity investments and shareholdings, both directly and indirectly, in companies and corporations, also consortia, either operating under Italian law or under foreign law, whatever the purpose and corporate objects thereof;
- e) the sale, purchase, ownership, enjoyment of equities and bonds, whether public or private, listed or unlisted, rights in rem or options in general over the same, whether issued or circulating in Italy or abroad;
- f) the granting of loans, both free of charge and against payment, the undertaking of treasury activities, the provision of assistance and business and financial consulting services, all exclusively to parent companies or corporations, subsidiaries or subsidiaries of the same parent of associated companies, pursuant to section 2359 of the Italian Civil Code.

In any case the performance of activities restricted by law is expressly excluded. More specifically, activities of a fiduciary nature, the raising of savings, financial or capital loan transactions, placement on the market of transferable securities, provision of investment services or payment services, when reserved by law for authorised persons registered with professional associations or whose names are entered in public registers, are all excluded. The Company may, on a secondary and strictly occasional basis, conduct any commercial, financial - not with the general public - industrial, investment or real estate transaction that is necessary or useful for the achievement of the corporate objects, without prejudice to the limitations and reservations of activities as specified hereabove.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is fixed for the period through December 31, 2050.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is Euro 3,562,240,73 (three million five hundred and sixty-two thousand two hundred and forty point seventy-three), divided into 168.477.430 shares with no par value.

Art. 6. Shares. The shares are indivisible, registered and freely transferable.

Art. 7. Increases in share capital. Share capital may be increased, by resolution of the shareholders in extraordinary meeting, even though contribution in kind of goods or credits.

The Shareholders' Meeting may empower the Board of Directors, for a period not exceeding five years from the date of the related resolution, to increase share capital, on one or more occasions, up to a maximum predetermined amount; and, again for a period not exceeding five years from the date of the related resolution, to issue convertible bonds on one or more occasions, up to a maximum predetermined amount.

Art. 8. Approval of the financial statements. The Board of Directors or the Sole Director shall convene Shareholders' Meetings at the Company's registered offices, or elsewhere in Italy,

An ordinary Shareholders' Meeting shall be convened to approve the annual financial statements within 120 (one hundred and twenty) days from the end of the Company's financial year.

If the Company has an obligation to prepare consolidated financial statements, or if special needs relating to its organization or business purpose make it necessary, the term for holding this Shareholders' Meeting is extended to 180 (one hundred and eighty) days, subject to a resolution to this effect by the Management Body.

Art. 9. Shareholders' meetings. Shareholders' Meetings shall be either ordinary or extraordinary and are convened whenever the Sole Director or the Board of Directors deems it necessary or whenever so requested in accordance with the law.

It is permitted for Shareholders' Meetings to be held by teleconference and/or video conference, provided that:

- the place fixed for the meeting specified in the notice, which is where the Chairman and the person taking the meeting's minutes are physically present, is equipped with appropriate audio-video links;
- the Chairman of the meeting is able to ascertain the identity of the participants and their entitlement to attend the meeting, to direct the proceedings, and determine and announce the results of voting;
- the events of the meeting are adequately visible and audible to the person taking the meeting's minutes;
- the meeting's participants are able to take part in the discussion and vote simultaneously on the matters on the agenda, exchanging documentation if required.

The notice of the meeting shall nonetheless indicate:

- the place where the Shareholders' Meeting is being held;
- the date and time of the Shareholders' Meeting;
- the matters on the agenda;
- other information that may be required by law.

Shareholders' Meetings are convened by notifying shareholders at least 8 days before the meeting by telegram, fax, registered letter or e-mail or nonetheless, using a method that ensures proof of receipt.

The notice of the meeting may also specify other dates for the second or subsequent calls if the meeting is not duly constituted in a previous call.

Shareholders' meetings held in second or subsequent call cannot be held on the same day as the meeting's previous call. If the date for a second or subsequent calls is not specified in the notice of a meeting, the Shareholders' Meeting must be reconvened within 30 (thirty) days of the date of the meeting originally called.

Even in the absence of a formal call, Shareholders' Meetings shall be deemed as duly constituted if attended by persons representing the entire share capital and by a majority of the members of the Board of Directors and of the Board of Statutory Auditors.

In this case, any of the participants may object to the discussion of topics about which they do not feel sufficiently informed and the resolutions adopted shall be promptly communicated to absent members of the Board of Directors and of the Board of Statutory Auditors.

The entitlement to attend Shareholders' Meetings and exercise voting rights is governed by applicable law. Persons eligible to vote at Shareholders' Meetings may be represented by a proxy, who shall be appointed by an instrument of proxy prepared in the form specified by law.

Art. 10. Chairmanship of the shareholders' meeting and appointment of the secretary. Shareholders' Meetings shall be chaired by the Sole Director or the Chairman of the Board of Directors or, in his absence or impediment, by the Deputy Chairman of the Board of Directors, if appointed, or the shareholders present shall elect a Chairman,

The Chairman of the Shareholders' Meeting, also with the assistance of persons specially appointed for this purpose, shall confirm that the proxies are in order as well as the entitlements to attend the meeting, shall resolve any disputes, and direct and moderate the debate, possibly establishing how long each speaker may have the floor, and establish the order and methods of voting.

If the minutes are not taken by a notary public, the Chairman shall be assisted by a Secretary of his choice, who need not be a director.

Resolutions of the Shareholders' Meeting that are not recorded by a notary public, shall be recorded in minutes signed by the Chairman and the Secretary.

Art. 11. First call. Ordinary Shareholders' Meetings in first call are duly constituted if attended by persons representing at least one half of share capital. Resolutions are validly passed by an overall majority.

Extraordinary Shareholders' Meetings in first call are duly constituted if attended by persons representing more than one half of share capital. Resolutions are validly passed by favourable vote of at least two thirds of share capital represented at the meeting.

Art. 12. Second and third call. Ordinary Shareholders' Meeting in second call resolve on matters that should have been discussed at the first call regardless of what portion of share capital is represented by the people in attendance. Extraordinary Shareholders' Meetings in second call are duly constituted if attended by persons representing more than one half of share capital. Resolutions are validly passed by favourable vote of at least two thirds of share capital represented at the meeting.

Extraordinary Shareholders' Meetings in third call are duly constituted if attended by persons representing more than one third of share capital and can pass resolutions on the matters that should have been discussed at the second call with the favourable vote of at least two thirds of share capital represented at the meeting.

Art. 13. Appointment of management body. Directors shall be appointed by the Ordinary Shareholders' Meeting with a simple majority of the votes cast.

Art. 14. Board of directors. The Company shall be administered by a Sole Director or a Board of Directors consisting of between three and eleven members, who need not be shareholders, appointed for the first time in the Company's Deed of Incorporation and thereafter by the Shareholders' Meeting, which shall decide their number.

The members of the Board of Directors shall be appointed for a period not exceeding three financial years. Their term in office ends on the date of the Shareholders' Meeting called to approve the annual financial statements relating to the last financial year of their office. Directors are eligible for reappointment.

The entire Board shall be dissolved if the number of directors appointed by the shareholders falls below half that fixed. In this case, the Board of Statutory Auditors shall convene a Shareholders' Meeting for the appointment of a new Board of Directors.

The Sole Director or the Board of Directors may appoint one or more General Managers whose duties and functions are established by the Board itself.

Art. 15. Chairmanship, location and rules of board procedure. The Board shall elect from amongst its members a Chairman. It may elect one or more Deputy Chairmen who stand in if he is absent or otherwise unable, as well as a Secretary who does not have to be a member of the Board. The Board shall meet at the registered office or elsewhere as specified in the notice convening the meeting, whenever the Chairman considers it appropriate, or at the request of at least three directors, except in the case governed by article 19 of these Articles of Association.

Meetings shall normally be called with at least five days' notice, by registered letter, telex, fax, e-mail or any other equivalent means; the notice period may be shortened in an emergency, however it shall not be less than 24 (twenty-four) hours.

The Board can meet by teleconference or videoconference, on condition that all participants can be identified and that they are able to follow discussion, take part in the debate in real time and view and send documents. The location of the meeting is wherever the Chairman and the Secretary are.

The majority of directors in office must be present for resolutions to be valid; the resolutions are adopted by majority vote and in the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

Art. 16. Powers of the board of directors. The Management Body is invested with the widest possible powers for the ordinary and extraordinary administration of the Company and therefore has the authority to perform all those deeds that it deems appropriate for the implementation and achievement of the business purpose, excluding only those powers that the law and the Articles of Association reserve for the Shareholders' Meeting.

If a Sole Director is appointed, the shareholders meeting shall previously authorise the following acts:

- the acquisition or the disposal - by any means - of shareholdings or the creation of liens on the shareholdings of the Company

- the purchase or the disposal of real estate.

The Board of Directors is also assigned responsibility for decisions concerning the following matters:

- mergers in the cases provided by articles 2505 and 2505-bis of the Italian Civil Code;
- opening or closure of secondary offices;
- reduction of share capital in the event of shareholder withdrawal;
- amendments to the Articles of Association to update them for regulatory requirements;
- transfer of the Company's registered office within the national borders.

The Board of Directors can delegate its powers to one or more of the directors who shall exercise them, jointly or severally, in compliance with decisions taken by the Board of Directors.

The Board of Directors may also delegate part of its authority to an Executive Committee made up of certain members of the Board itself.

The Chief Executive Officer and the Executive Committee, if established, shall report to the Board of Directors and the Board of Statutory Auditors on the Company's general operating performance and foreseeable outlook, as well on the more significant transactions, by virtue of their size or characteristics, undertaken by the Company and its subsidiaries. They shall also report on transactions featuring potential conflicts of interest.

This report shall be made during the meetings of the Board of Directors or of the Executive Committee and, in any case, at least every three months; in particular circumstances, the report may also be made in writing to the Chairman of the Board of Statutory Auditors.

Art. 17. Legal representation. The Sole Director or the Chairman of the Board of Directors or, if the Chairman is absent or unable to perform his duties, the Deputy Chairman, if appointed, shall be the Company's legal representative, including in court proceedings.

The Chief Executive Officers, employees and third parties shall also represent the Company in dealings with third parties and in court proceedings, to the extent of the powers delegated to them.

Art. 18. Directors' remuneration. The Sole Director or the directors and the members of the Executive Committee, if appointed, shall be entitled to such total remuneration as the Shareholders' Meeting may determine, inclusive of the remuneration of directors with particular responsibilities.

Art. 19. Board of statutory auditors and the statutory audit of the accounts. The Board of Statutory Auditors shall consist of three standing members and two alternate members. All such members are eligible for reappointment and shall remain in office for three financial years, ending on the date of the Shareholders' Meeting called to approve the financial statements relating to the last financial year in office.

The Shareholders' Meeting, which appoints the statutory auditors, shall designate the Chairman of the Board of Statutory Auditors and his fixed annual remuneration and that of the standing members for their entire term in office.

The Board of Statutory Auditors can meet by teleconference or videoconference, on condition that all participants can be identified and are able to follow the debate, take part in discussion of the topics addressed in real time and view and send documents. If these requirements are met, the meeting of the Board of Statutory Auditors is considered to be held wherever its Chairman is, and where, in addition, the secretary must also be to permit the drafting and signature of the relevant minutes.

The statutory audit is performed by the Independent Auditors appointed by the Ordinary Shareholders' Meeting, at the proposal of the Board of Statutory Auditors and in accordance with applicable law.

The Ordinary Shareholders' Meeting can decide to entrust the statutory audit to the Board of Statutory Auditors, if the legal circumstances exist.

Art. 20. Financial year. The Company's financial year ends on December 31 each year.

Art. 21. Net income. Except as otherwise resolved by the Shareholders' Meeting and after having allocated 5% to the legal reserve to the extent required by law, net income for the year shall be divided proportionally among the shareholders on the basis of the number of shares held.

The Board of Directors may declare the distribution of interim dividends, within legally established limits.

Art. 22. Winding-up and liquidation. Upon the winding up of the Company for whatever reason, the Shareholders' Meeting shall determine how the liquidation will be conducted, and shall appoint one or more liquidators determining their powers and fixing their remuneration.

Suit la traduction française du texte qui précède:

PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIERE

Schematrentanove S.p.A.

(Anciennement connue sous la dénomination sociale de «Benetton Group S.p.A.»)

Société par actions à associé unique

Siège social: 20/D, Viale G.G. Felissent, 31020 Villorba (TV), Italie
Numéro du registre de commerce de Trévis: 00193320264

Benetton Real Estate International S.A.

Société anonyme

Siège social: 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 79.876

Les soussignés:

1. Le conseil d'administration de Schematrentanove S.p.A., une société par actions à actionnaire unique (società per azioni a socio unico) établie et existante selon les lois de l'Italie ayant son siège social à 20/D, Viale G.G. Felissent, 31020 Villorba (TV), Italie et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Trévis sous le numéro 00193320264 (ci-après désignée la Société Absorbante);

ET

2. Le conseil d'administration de Benetton Real Estate International S.A., une société anonyme établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du, Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.876 (ci-après désignée la Société Absorbée) La Société Absorbée et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnantes),

Considérant que

La Société Absorbante détient la totalité du capital social émis, et entièrement libéré de la Société Absorbée, composé de onze millions six cent soixante mille (11.660.000) actions ordinaires, chacune de ces actions ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) et numérotées de 1 à 11.660.000 inclus;

Proposent par la présente une fusion à la suite de laquelle la Société Absorbée sera fusionnée dans la Société Absorbante et tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante par transmission universelle de patrimoine, par (i) l'absorption par la Société Absorbante de la Société Absorbée et (ii) la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée (la Fusion).

I. Lois applicables. Ce projet de fusion transfrontalière (le Projet de Fusion) a été établi conformément aux dispositions des:

- articles 257 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi Luxembourgeoise) qui autorise expressément la fusion entre une société luxembourgeoise et une société étrangère pourvu que les lois applicables à ladite société étrangère n'interdisent pas une telle fusion;

- articles 6 et 18 du Décret-Loi Italien n° 108 du 30 mai 2008 (le Décret-Loi Italien 108) ainsi que des articles 2501 et suivants du Code Civil Italien (le Code Civil Italien et ensemble avec le Décret-Loi Italien, la «Loi Italienne»).

De plus, il est noté que le régime fiscal prévu par la Directive 2009/133/EC est applicable à la Fusion.

II. Objet et type de Fusion.

A. Raisons de la fusion transfrontalière

La Société Absorbante a approuvé à la fin de l'année 2013 un programme de trois ans dans le but de recentrer son activité. Le programme de trois ans prévoyait, notamment, la mise en place de trois activités distinctes: la première, axée sur les marques, générerait l'activité commerciale, la deuxième générerait les activités de fabrication et la troisième générerait les investissements immobiliers.

La Société Absorbante est destinée à devenir la Société de tête de l'activité immobilière ainsi que la société mère des filiales immobilières (le Groupe).

Le but de la présente Fusion est de mettre en œuvre une réorganisation et une simplification de la structure immobilière du Groupe.

Les Sociétés Fusionnantes estiment que leurs activités peuvent être effectuées d'une manière plus efficace si elles sont concentrées dans une seule entité: la Société Absorbante. Les avantages de cette fusion transfrontalière générés par le transfert des activités, actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante sont (i) une amélioration de l'efficacité de la structure de l'entreprise qui concordera avec les besoins actuels du Groupe et du programme sur trois ans susvisé (ii) une réduction des coûts opérationnels et chevauchements résultant de la structure sociétaire actuelle du Groupe.

B. Type de Fusion

- A la suite de la Fusion, la Société Absorbante va acquérir tous les actifs et passifs de la Société Absorbée par transmission universelle de patrimoine.

- A la suite de la Fusion, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation.

Considérant que la Société Absorbante est le bénéficiaire de cent pour cent (100%) de la Société Absorbante, la Fusion n'implique aucune augmentation de capital de la Société Absorbée. Ainsi, conformément à l'article 2505 du Code Civil Italien, à l'article 18 du Décret-Loi Italien 108, et de l'article 278 de la Loi Luxembourgeoise il n'est pas requis:

(i) de déterminer un rapport d'échange;

(ii) de déterminer des critères pour l'attribution des actions de la Société Absorbante;

(iii) de déterminer des critères pour la distribution des profits de la Société Absorbante,

A la lumière des dispositions légales ci-dessus, le rapport d'expert requis par l'article 2501-sexies du Code Civil Italien, l'article 9 du Décret-Loi Italien 108 et à l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise n'est pas exigé.

Le régime fiscal prévu par la Directive 2009/133/EC devra s'appliquer à la Fusion.

III. Type d'entité juridique, nom et siège social des Sociétés Fusionnantes.

(1) Société Absorbante

Nom: Schematrentanove S.p.A.

Forme sociale: Société par actions à associé unique (Società per azioni a socio unico)

Numéro d'immatriculation: 00193320264

Siège social: 31020 Villorba (TV), Italie

Adresse du siège social: 20/D, Viale G.G. Felissent

Capital social: EUR 3.562.240,73

La Société Absorbante conservera, à la suite de l'achèvement de la Fusion, sa forme sociale, sa dénomination sociale et son siège social actuels et sera ainsi soumise au droit italien.

(2) La Société Absorbée

Nom: Benetton Real Estate International S.A.

Forme sociale: Société anonyme

Numéro d'immatriculation: RCS Luxembourg B 79.876

Siège social: 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg

Capital social: EUR 116.600.000,00

IV. Statuts de la Société Absorbante. Aucune modification des statuts de la Société Absorbante ne sera adoptée dans le cadre de la Fusion. Le texte actuel des statuts de la Société Absorbante est joint à la présente proposition de fusion à l'Annexe A.

V. Ratio d'échange des actions - Paiement en numéraire - remise de titres. Considérant que la Société Absorbante est le bénéficiaire de cent pour cent (100%) de la Société Absorbée, qu'elle absorbera la Société Absorbée et que la Société Absorbée sera dissoute, aucune action de la Société Absorbante ne sera échangée contre des actions de la Société Absorbée, la Société Absorbante n'émettra pas non plus d'action envers son propre actionnaire.

Aucun paiement en numéraire ne sera réalisé au profit des Sociétés Fusionnantes.

Puisqu'aucune des actions de la Société Absorbante ne sera échangée contre des actions de la Société Absorbée, les modalités d'un tel transfert n'ont pas à être déterminées et aucun réviseur ni expert, conformément à l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise n'a été nommé par la Société Absorbée, la Société Absorbée ayant renoncé à ce rapport d'expert.

Considérant qu'aucun ratio d'échange des actions ne doit être déterminé et que le paragraphe 1 de l'article 18 du Décret-Loi Italien 108 est applicable, le rapport d'expert requis par l'article 2501-sixièmement du Code Civil Italien et par l'article 9 du Décret-Loi 108 n'est pas nécessaire.

VI. Droits donnés et compensations versées à la Société Absorbante et droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux dans la Société Absorbée en vertu de l'article 261, paragraphe 2, lettre f de la Loi Luxembourgeoise et article 2501-ter, paragraphe 1, n° 7) du Code Civil Italien. Comme aucune personne, en qualité autre que celle d'actionnaire, ne dispose de droits spéciaux à rencontre et/ou dans les Sociétés Fusionnantes, aucun droit spécial ne sera conféré et aucune compensation ne sera versée à qui que ce soit.

VII. Avantages accordés aux membres du conseil d'administration, du conseil des commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes, ou encore aux experts en relation avec la Fusion. Aucun bénéfice n'a été accordé aux membres du conseil d'administration ou du conseil des commissaires des Sociétés Fusionnantes ou aux tiers en relation avec la Fusion.

Aucun auditeur ni expert, n'a été nommé par aucune des Sociétés Fusionnantes étant donné que le Code Civil Italien et le Décret-Loi Italien 108 n'exigent pas de rapport d'expert, et conformément à l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise, la Société Absorbée ayant renoncé à ce rapport.

VIII. Intentions concernant la composition du conseil d'administration de la Société Absorbante, restant après la Fusion. Il n'est pas prévu de modifier la composition du conseil d'administration de la Société Absorbante après la Fusion.

IX. Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront prises en compte dans les comptes annuels de la Société Absorbante. Les opérations de la Société Absorbée seront, d'un point de vue comptable, réputées avoir été effectuées par la Société Absorbante à compter de la Date d'Effet telle que définie au paragraphe XVIII.

X. Les mesures prévues concernant le transfert des actions de la Société Absorbée. Ce Projet de Fusion n'inclue aucune mesure concernant le transfert des actions de la Société Absorbée, étant donné que (i) la Société Absorbante détient actuellement la totalité du capital social émis et libéré de la Société Absorbée, et tous les actifs et passifs de la Société Absorbée

seront transférés à la Société Absorbante par transmission universelle de patrimoine et la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation.

XI. Intention concernant le maintien la cessation d'activités. Les activités réalisées par la Société Absorbée seront continuées par la Société Absorbante. Il est attendu que la Fusion n'aura aucun effet négatif sur ces activités.

Les activités de la Société Absorbée, ainsi que celles de la Succursale Lituanienne, seront, par effet de la Fusion, entièrement transférées à la Société Absorbante, et réalisées par la suite dans son état de résidence, aucun actif ni passif ne restant effectivement lié à un établissement permanent de la Société Absorbante dans un état de résidence de la Société Absorbée; ainsi, aucun établissement permanent ne sera mis en place dans cet état.

En conséquence de ce qui précède, toutes les procédures de prise de décision et de gestion anciennement placées sous la responsabilité de la Société Absorbée seront transférées à la Société Absorbante.

XII. Approbation des résolutions donnant effet à la Fusion. Selon l'article 16 des statuts de la Société Absorbante, la Fusion devra être approuvée par assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante, par des résolutions adoptées par acte notarié, au moins trente (30) jours après la publication des informations requises par l'article 7 du Décret-Loi Italien 108 dans la «Gazzetta Ufficiale della Repubblica italiana».

En vertu de l'article 262 de la Loi Luxembourgeoise, la Fusion devra être approuvée par résolutions extraordinaires de l'actionnaire unique de la Société Absorbée par acte notarié au moins un (1) mois après la publication du Projet de Fusion dans le Mémorial luxembourgeois.

XIII. Les possibles répercussions de la Fusion sur l'emploi. A la date d'approbation du Projet de Fusion par les conseils d'administration de la Société Absorbante, la Société Absorbante a quatre (4) employés. La Fusion n'aura aucune répercussion sur leur emploi.

A la date d'approbation du Projet de Fusion par le Conseil d'administration de la Société Absorbée, la Société Absorbée a deux employés (2). A la date d'approbation du Projet de Fusion par les Sociétés Fusionnantes, la situation des employés a été conjointement approuvée avec les employés concernés.

Nonobstant, ce qui précède, conformément à l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 8 du Décret-Loi 108, tous les documents concernant la Fusion seront mis à la disposition de leurs employés par les Sociétés Fusionnantes, au moins 1 (un) mois avant la date à laquelle les actionnaires des Sociétés Fusionnantes approuveront la Fusion.

XV. Procédure pour la participation des employés. Aucune des Sociétés Fusionnantes n'atteint les seuils mis en place pour la nomination des représentants des salariés de sorte que les conditions énoncées aux articles L.426-1 et suivants du code du travail luxembourgeois et à l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise sur la représentation des salariés ne s'appliquent pas.

L'article 19 du Décret-Loi Italien 108 réglementant la participation des salariés pas ne sont pas applicables à la fusion étant donné que la Société Absorbante n'applique pas un régime de participation des employés.

XV. Informations relatives à la valorisation des actifs et passifs de la Société Absorbée. La valorisation des actifs et passifs de la Société Absorbée pourra se baser sur les comptes annuels approuvés de la Société Absorbée au 31 décembre 2014. Tous les transferts seront exécutés à la valeur comptable à la Date d'Effet telle que définie au paragraphe XVIII.

XVI. Comptes utilisés pour établir la Fusion. Les comptes annuels approuvés au 31 décembre 2014 de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont été utilisés pour établir les conditions de la Fusion.

XVII. Droits des créanciers. En vertu de l'article 268 de la Loi Luxembourgeoise, les créanciers de la Société Absorbée, le cas échéant, auront le droit de comparaître devant le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg afin de réclamer la création de sûretés sur les actifs et passifs de la Société Absorbée, dans le cas où ce tribunal venait à considérer que le Projet de Fusion serait préjudiciable aux créanciers de la Société Absorbée. De plus amples informations sur cette question peuvent être obtenues au siège social de la Société Absorbée susvisé.

Conformément à l'article 7 du Décret-Loi Italien 108 de telles informations sont publiées dans la «Gazzetta Ufficiale» conformément au paragraphe XII ci-dessus.

XVIII. Date d'effet de la Fusion. En vertu de l'article 16 du Décret-Loi Italien 108, la Fusion deviendra effective à la date d'enregistrement de l'acte de fusion auprès du Registre de Commerce de Trévise, à moins que l'acte de fusion ne prévoit une date ultérieure (Date d'Effet).

Lorsque la fusion devient effective conformément à la Loi Italienne et la Loi Luxembourgeoise:

- la Société Absorbée cessera d'exister en tant qu'entité autonome et ses actions seront annulées;
- La Société Absorbante va acquérir, par transmission universelle de patrimoine, inter alia, tous les actifs et passifs, les actifs corporels et incorporels appartenant à la Société Absorbée.

L'effectivité de la Fusion sera communiquée par le Registre des Sociétés de Trévise au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg qui procédera à la radiation de la Société Absorbée.

Les actifs, passifs, opérations et autres relations juridiques de la Société Absorbée seront reflétées dans les comptes de la Société Absorbante à partir de la Date d'Effet.

XIX. Formalités.

- La Société Absorbante doit:

- i. effectuer toutes les formalités légales de publicité ayant trait aux transferts effectués dans le cadre de la Fusion,
- ii. prendre à sa charge toutes les déclarations et formalités nécessaires aux démarches administratives relatives à la reprise de l'actif et du passif de la Société Absorbée en son nom,
- iii. effectuer toutes formalités nécessaires en vue de rendre le transfert des actifs et passifs qu'elle a reçu opposable aux tiers.

- Remise des titres

iv. Lors de la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée remettront à la Société Absorbante les originaux de tous leurs documents de constitution et actes modificatifs, de même que les livres de comptabilité et autres documents comptables, titres de propriété ou documents justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous les contrats, archives, pièces et tous autres documents relatifs aux actifs et droits transmis.

- Frais et droits

- v. Les charges, droits et rémunérations dus en vertu de la Fusion seront pris en charge par la Société Absorbante.
- vi. Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société Absorbante sont mis à sa charge à raison des présentes et sont évalués sans nul préjudice.
- vii. Si nécessaire, la Société Absorbante paiera les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices pour les années fiscales non encore imposées.

Signé en deux copies originales à Villorba et à Luxembourg.

Annex A: Statuts de la Société Absorbante

SCHEMATRENTANOVE S.p.A.

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. Est constituée une société par actions dénommée «SCHEMATRENTANOVE S.p.A.».

Art. 2. Siège social. La société a son siège social à Villorba (TV). Là société peut créer et supprimer des sièges secondaires, des sièges administratifs, des filiales, des bureaux, des représentations, en Italie et à l'étranger.

Le domicile de chaque associé, en ce qui concerne ses rapports avec la société, est, pour tous les effets prévus par la loi, celui figurant au registre des associés.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet:

- a) L'achat, la vente, la construction, la restauration, la rénovation, la location de biens immobiliers.
- b) L'achat, la vente, la location l'octroi ou la prise de location de sociétés commerciales.
- c) La prestation de services de conseils techniques dans le secteur de l'immobilier et la prestation de services concernant l'exploitation des propriétés.
- d) L'acquisition, la détention, la gestion et la coordination technique, administrative et financière, d'investissements, et de prise de participation, directement ou indirectement, dans d'autres sociétés, entreprises, consortiums, réalisées aussi bien en Italie qu'à l'étranger, quel que soit leur objet.
- e) La vente, l'acquisition, la détention, la jouissance des actions et des obligations, aussi bien privées que publiques, cotées ou non, droits réels ou options de même catégorie, aussi bien émis ou en circulation, en Italie ou à l'étranger.
- f) L'accord de prêt, à titre onéreux ou gratuit, les activités de trésorerie, la prestation de services d'assistance, de conseils commerciaux, financiers, exclusivement aux sociétés mères ou aux entreprises affiliées, ou filiales d'une société liée, conformément à l'article 2359 du Code Civil Italien.

Dans tous les cas, la réalisation des activités interdites par la loi est expressément exclue.

Précisément, les activités de nature fiduciaire, les levées de capitaux, les opérations financières ou de prêts de capitaux, le placement sur le marché de valeurs mobilières, la prestation de services d'investissement ou de paiement, lorsque prévues par la loi à de ses personnes autorisées, affiliées auprès d'un ordre professionnel des conseillers, ou celles dont le nom figure dans des registres publics, sont toutes exclues.

La société peut, de façon subsidiaire et tout à fait occasionnelle, accomplir tous actes commerciaux, financiers, - excepté auprès du grand public-, industriels, mobiliers ou opérations immobilières nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social et sans préjudice quant aux limitations et restrictions des activités spécifiées ci-dessus.

Art. 4. Durée. La durée de la société est fixée jusqu'au 31 (trente et un) décembre 2050 (deux mille cinquante).

Art. 5. Capital social. Le capital social est de EUR 3,562,240,73 (trois millions cinq cent soixante-deux mille deux cent quarante euros et soixante-treize centimes) réparti en 168.477.430 (cent soixante-huit millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Actions. Les actions sont indivisibles, nominatives et librement transférables.

Art. 7. Augmentation du capital social. Le capital social peut être augmenté, par résolutions de l'assemblée extraordinaire des associés, notamment par apport en nature, de biens, ou créances. L'assemblée peut attribuer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social jusqu'à un montant déterminé et pour une période maximum de cinq ans, à compter de la date de la délibération, ainsi que la faculté d'émettre, en une ou plusieurs fois, des obligations convertibles, jusqu'à un montant déterminé et pour une période maximum de cinq ans, à compter de la date de la délibération.

Art. 8. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique doit convoquer l'assemblée au siège social ou même ailleurs, en Italie.

L'assemblée ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les 120 (cent vingt) jours à compter de la clôture de l'exercice social.

Au cas où la société devrait rédiger des comptes annuels consolidés ou bien au cas où des exigences particulières relatives à la structure ou à l'objet de la société le rendraient nécessaire, le délai de convocation sera porté à 180 (cent quatre-vingt) jours, après de l'Organe de Gestion.

Art. 9. Assemblée. L'assemblée est ordinaire et extraordinaire et est convoquée chaque fois que le l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration l'estimera nécessaire ou chaque fois que la demande en serait faite conformément à la loi.

On admet que les réunions des assemblées se tiennent par téléconférence et/ou vidéoconférence, à la condition que:

- le lieu fixé pour la réunion indiqué dans l'avis de convocation et où seront présents le président et le rédacteur du procès-verbal, soit doté des liaisons audio et vidéo nécessaires;
- le président de l'assemblée ait la possibilité de vérifier l'identité et le droit d'intervention des participants, le déroulement régulier de la réunion, et de constater et de proclamer les résultats des opérations de vote;
- le rédacteur du procès-verbal ait la possibilité de percevoir de façon appropriée les événements survenus pendant l'assemblée qui devront être verbalisés;
- les intervenants aient la possibilité de participer à la discussion et aux opérations de vote simultanées sur les points à l'ordre du jour, en se transmettant si nécessaire des documents.

L'avis de convocation doit dans tous les cas indiquer:

- le lieu où l'assemblée se déroule;
- la date et l'heure de convocation de l'assemblée;
- les sujets à l'ordre du jour;
- les autres mentions éventuellement requises par la loi.

L'assemblée est convoquée au moyen d'un avis communiqué aux associés par télégramme, fax, lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique, ou dans tous les cas par des moyens garantissant la preuve de la réception, au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

Dans l'avis de convocation, on pourra indiquer d'autres dates pour une deuxième convocation ou pour des convocations ultérieures, au cas où l'assemblée ne serait pas légalement constituée lors de la réunion précédente.

Les assemblées qui se tiendront en deuxième convocation ou lors d'une convocation ultérieure ne peuvent être tenues le même jour que l'assemblée précédemment convoquée. Si la date pour la deuxième convocation ou les convocations ultérieures n'est pas déjà indiquée dans l'avis de la convocation précédente, l'assemblée devra être reconvoquée dans les 30 (trente) jours à compter de la date précédente.

Même en l'absence d'une convocation formelle, l'assemblée est considérée comme régulièrement constituée si l'ensemble du capital social est représenté et si la majorité des membres de l'organe administratif et des membres du collège des commissaires aux comptes participe à l'assemblée.

Dans cette hypothèse, chacun des participants peut s'opposer à la discussion des sujets sur lesquels il ne s'estimerait pas suffisamment informé et il faudra informer rapidement des délibérations les membres du conseil d'administration et du collège des commissaires aux comptes absents.

Le droit d'intervention à l'assemblée et à l'exercice du droit de vote est réglementé par la loi en vigueur.

Les personnes ayant un droit de vote à l'assemblée peuvent se faire représenter même par des tiers, au moyen d'un mandat conféré conformément à la loi.

Art. 10. Présidence de l'assemblée et nomination du secrétaire. L'assemblée est présidée par l'Administrateur Unique ou par le président du Conseil d'Administration ou en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier elle est présidée par le vice-président du Conseil d'Administration, s'il est nommé ou une personne élue par l'assemblée.

Celui qui préside l'assemblée, qui peut se faire assister par des personnes désignées à cette fin, doit constater la régularité des mandats et la régularité de l'exercice du droit d'intervention à l'assemblée, résoudre d'éventuelles contestations, diriger et réglementer les discussions en fixant éventuellement des limites pour la durée de chaque intervention, et décider l'ordre et les procédures relatives aux opérations de vote.

Au cas où le procès-verbal ne serait pas rédigé par un notaire, le président est assisté par un secrétaire, même étranger au Conseil d'Administration, choisi par ses soins.

Les délibérations de l'assemblée, au cas où elles ne seraient pas verbalisées par un notaire, sont constatées par un procès-verbal signé par le président et par le secrétaire.

Art. 11. Première convocation. L'assemblée ordinaire en première convocation est régulièrement constituée au cas où au moins la moitié du capital social serait représentée et elle délibère valablement à la majorité absolue.

L'assemblée extraordinaire en première convocation est régulièrement constituée au cas où plus de la moitié du capital social serait représentée et elle délibère valablement au moyen du vote favorable d'au moins deux tiers du capital social représenté à l'assemblée.

Art. 12. Deuxième et troisième convocation. En deuxième convocation, l'assemblée ordinaire délibère sur les sujets qui auraient dû être traités lors de la première convocation, quelle que soit la partie du capital représentée. L'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée si plus de la moitié du capital social est représentée et elle délibère valablement au moyen du vote favorable d'au moins deux tiers du capital social représenté à l'assemblée.

En troisième convocation, l'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée au cas où plus d'un tiers du capital social serait représenté et elle délibère sur les sujets qui auraient dû être traités lors de la seconde convocation, au moyen du vote favorable d'au moins deux tiers du capital social représenté à l'assemblée.

Art. 13. Nomination de l'organe de gestion. L'assemblée ordinaire délibère sur la nomination des administrateurs à la majorité relative.

Art. 14. Conseil d'administration. La Société est administrée par un Administrateur Unique ou un Conseil d'Administration composé d'un nombre de membres compris entre un minimum de trois et un maximum de onze, même non associés, nommés pour la première fois dans l'acte de constitution et ensuite par l'assemblée qui en fixe le nombre.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une période non supérieure à 3 exercices. Leurs fonctions arrivent à échéance à la date de l'assemblée convoquée pour l'approbation des comptes annuels relatifs au dernier exercice de leurs fonctions et ils sont rééligibles.

Au cas où la majorité des administrateurs nommés par l'assemblée serait déchu, l'ensemble du Conseil d'Administration; sera considéré comme déchu et le collège des commissaires aux comptes devra convoquer l'assemblée en vue de la nomination de tout le Conseil d'Administration.

L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux, dont il déterminera les devoirs et les fonctions.

Art. 15. Présidence, lieu et modalités de réunion du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Le Conseil d'Administration peut élire un ou plusieurs vice-présidents, qui remplacent le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ainsi qu'un secrétaire, qui peut même être une personne étrangère au conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit au siège social ou ailleurs, conformément à ce qui est indiqué dans l'avis de convocation, toutes les fois que le Président l'estimera opportun ou au cas où au moins trois administrateurs en feraient la demande, sous réserve de ce qui est prévu par l'article 19 des présents Statuts.

Habituellement, la convocation doit être faite au moins cinq jours avant la réunion, par l'envoi d'une lettre recommandée, d'un télex, d'un fax, d'un courrier électronique ou par tout autre moyen équivalent; en cas d'urgence, ce délai peut être abrégé, mais il ne doit dans tous les cas pas être inférieur à 24 (vingt-quatre) heures.

Le Conseil d'Administration peut se réunir par téléconférence ou par vidéoconférence, à la condition que tous les participants puissent être identifiés et qu'il leur soit permis de suivre la discussion, d'intervenir en temps réel à la négociation des sujets affrontés et de voir et transmettre des documents. La réunion sera considérée comme s'étant tenue au lieu où le président et le secrétaire se trouvent.

Pour que ses délibérations soient valables, la présence de la majorité des administrateurs en fonctions est nécessaire; les délibérations sont prises à la majorité des voix et, en cas de parité, celle du président prévaut.

Art. 16. Pouvoirs du conseil d'administration. L'organe de Gestion est investi des plus larges pouvoirs pour l'administration ordinaire et extraordinaire de la société. Il a par conséquent la faculté d'accomplir tous les actes qu'il considérerait opportuns pour l'application et la réalisation de l'objet social, à l'exclusion seulement des pouvoirs que la loi et les Statuts réservent à l'assemblée.

Si un Administrateur Unique est nommé, l'assemblée doit préalablement autoriser les actes suivants:

- L'acquisition ou la cession -par tous moyens- d'actions, ou la création de liens de participation dans la Société.
- L'achat ou la cession de biens immobiliers.

Le Conseil d'Administration est également compétent pour délibérer sur les matières suivantes:

- la fusion dans les cas prévus par les articles 2505 et 2505-bis du Code Civil;
- la création ou la suppression de sièges secondaires;
- la réduction du capital social en cas de retrait d'un associé;
- les ajustements des Statuts à des dispositions normatives;

- le transfert du siège social sur le territoire national.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses propres pouvoirs à plusieurs administrateurs qui les exerceraient, de façon conjointe ou séparée, conformément aux décisions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra aussi déléguer une partie de ses attributions à un Comité exécutif composé de certains de ses membres.

L'administrateur délégué et le Comité exécutif, s'il est constitué, doivent informer le Conseil d'Administration et le collège des commissaires aux comptes de la situation générale de la gestion et de son évolution prévisible, ainsi que des opérations les plus importantes, de par leurs dimensions ou leurs caractéristiques, effectuées par la société et par les sociétés contrôlées par cette dernière. Ils doivent aussi les informer des opérations pouvant potentiellement donner lieu à un conflit d'intérêt.

Cette communication est effectuée lors des réunions du Conseil d'Administration ou du Comité exécutif, et dans tous les cas au moins une fois par trimestre; au cas où des circonstances particulières le rendraient nécessaire, elle pourra être effectuée également par écrit au président du collège des commissaires aux comptes.

Art. 17. Représentation. La représentation légale, même en justice, appartient à l'Administrateur Unique ou au président du Conseil d'Administration, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier d'accomplir ses devoirs, au Vice-Président désigné, qui doit être le représentant légal de la Société, y inclus en cas de procédures judiciaires.

La représentation de la société face aux tiers et en justice appartient également aux administrateurs délégués, aux salariés et aux tiers, dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés.

Art. 18. Rémunération des administrateurs. L'Administrateur Unique ou les conseillers d'administration et les membres du comité exécutif, s'il est nommé, auront droit à une rémunération fixée de façon globale par l'assemblée, comprenant la rémunération des administrateurs ayant des fonctions particulières.

Art. 19. Collège des commissaires aux comptes et révision légale des comptes. Le collège des commissaires aux comptes est composé de trois membres effectifs et de deux membres suppléants, rééligibles. Il reste en fonctions pendant trois exercices et ce jusqu'à la date de l'assemblée convoquée pour l'approbation des comptes annuels relatifs au dernier exercice.

L'assemblée qui nomme le collège des commissaires aux comptes en désigne le Président et fixe la rétribution annuelle de ce dernier et des commissaires aux comptes effectifs pour toute la durée de leurs fonctions.

On admet que les réunions du collège des commissaires aux comptes se tiennent par téléconférence ou par vidéoconférence, à la condition que tous les participants puissent être identifiés et qu'il leur soit permis de suivre la discussion, d'intervenir en temps réel à la négociation des sujets affrontés et de voir et transmettre des documents; si ces conditions sont remplies, la réunion du collège des commissaires aux comptes sera considérée comme s'étant tenue à l'endroit où le président se trouve et où doit en outre se trouver le secrétaire, afin de permettre la rédaction et la signature du procès-verbal relatif.

La révision légale des comptes est effectuée par la société de révision légale nommée par l'assemblée ordinaire, sur proposition du collège des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'assemblée ordinaire peut décider de confier la révision légale des comptes au collège des commissaires aux comptes, si les conditions légales sont remplies.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social est clos au 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Bénéfices. Les bénéfices de l'exercice, après création de la réserve légale de 5%, dans les limites prévues par la loi, sous réserve de toute délibération différente de l'assemblée, seront répartis entre les associés proportionnellement aux actions qu'ils possèdent.

Le Conseil d'Administration pourra décider que des acomptes sur les dividendes soient distribués dans les limites prévues par la loi.

Art. 22. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la société, pour quelque motif que ce soit, l'assemblée déterminera les modalités de la liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs, en fixant les pouvoirs et la rémunération.

Référence de publication: 2015103673/758.

(150113229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Astelia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.300.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-DEUX AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «ASTELIA S.A.» avec siège social au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B142300, constituée suite à une scission avec dissolution de la société ARGÉPA S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B77271, suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2636 du 29 octobre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 6 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2257 du 11 septembre 2012.

L'assemblée est ouverte à 15 heures et est présidée par Monsieur Konstantin ZALESKI demeurant 50, Cours Berriat, F-38000 Grenoble.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Florence EVEN, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions qu'ils possèdent, toutes sous forme nominative, ont été portés sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Toutes les actions étant nominatives, les actionnaires ont été dûment convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts, par courrier recommandé daté du 10 avril 2015, ce que tous les actionnaires reconnaissent et confirment.

II. Le capital social de la Société s'élève à EUR 4.000.000.- (quatre millions d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale, dont 37.554 (trente sept mille cinq cent cinquante quatre) actions sont détenues en pleine propriété et 62.446 (soixante-deux mille quatre cent quarante-six) actions sont démembrées en usufruit et en nue-propriété. Toutes les actions sont émises sous forme nominative, lesquelles ont été entièrement libérées.

III. L'article 8 des statuts de la Société stipule ce qui suit:

« **Art. 8.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.»

IV. Concernant les actions démembrées, le Président du Bureau confirme qu'une seule personne a été désignée par les usufruitiers et nu-propriétaires.

V. Conformément à la liste de présence 100 % des actionnaires de la Société sont présents ou représentés et par conséquent 100 % du capital social de la Société est présent ou représenté à l'Assemblée. L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (3.990.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions euros (EUR 4.000.000) à un montant de dix mille euros (EUR 10.000) par l'absorption d'une partie des pertes reportées et existantes de la Société, telles qu'indiquées dans les comptes annuels audités de la Société pour l'année sociale se terminant au 30 septembre 2014, pour un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 3.990.000) par réduction du pair comptable de toutes les actions existantes.

2. Augmentation subséquente du capital social de la Société d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000) afin de le porter de son montant de dix mille euros (EUR 10.000) à un montant de deux cent dix mille euros (EUR 210.000) par l'émission de deux millions (2.000.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

3. Souscription et libération des nouvelles actions.

4. Modification du premier et du septième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

VII.- Que les obligataires ont été convoqués pour assister à ladite Assemblée par courrier recommandé du 10 avril 2015, copie annexée.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 3.990.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) à un montant de dix mille euros (EUR 10.000),

sans réduction du nombre des actions représentatives du capital social, mais en réduisant la valeur au pair de toutes les actions représentatives du capital social,

le tout en vue de compenser une partie des pertes réalisées et constatées au cours des exercices précédents d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 3.990.000).

La preuve de l'existence de ces pertes réalisées par la société a été rapportée à l'assemblée au moyen des comptes annuels audités de la Société pour l'année sociale se terminant au 30 septembre 2014.

Une copie de ces comptes audités, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire restera ci-annexée.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000) afin de le porter de son montant de dix mille euros (EUR 10.000) à un montant de deux cent dix mille euros (EUR 210.000) par l'émission de deux millions (2.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes libérées en espèces comme mieux détaillé ci-après.

Souscription-libération

Après que certains actionnaires actuels aient déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel, sont alors intervenus aux présentes:

1) Madame Hélène ZALESKI, née à Lille (France) le 08 novembre 1965, demeurant à 117, avenue Molière, B-1190 Forest Buxelles (Belgique),

représentée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, préqualifié

en vertu d'une procuration datée du 21 avril 2015, laquelle restera ci-annexée,

lequel ès-qualité qu'il agit, déclare souscrire à 440.360 (quatre cent quarante mille trois cent soixante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et les libérer par apport en espèces à concurrence de 44.036,00 euros.

2) Monsieur Konstantin ZALESKI, né à Paris (France) le 28 février 1986, demeurant à 50, Cours Berriat, F-38000 Grenoble (France),

présent à l'Assemblée, déclare souscrire à 880.720 (huit cent quatre-vingt mille sept cent vingt) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et les libérer par apport en espèces à concurrence de 88.072,00 euros.

3) Madame Maria Anna TASSARA, née à Genova (Italie) le 10 avril 1975, demeurant à Château Perigord II Apt 49 E, 6 Lacets Saint Léon, MC-98000 Monaco (Monaco),

représentée par Monsieur Claude LE MONNIER, préqualifié

en vertu d'une procuration datée du 21 avril 2015, laquelle restera ci-annexée,

lequel ès-qualité qu'il agit, déclare souscrire à 153.280 (cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et les libérer par apport en espèces à concurrence de 15.328,00 euros.

4) Monsieur Filippo TASSARA, né à Genova (Italie) le 13 octobre 1973, demeurant à Via Mameli 1/9, I-16100 Genova (Italie),

représenté par Monsieur Claude LE MONNIER, préqualifié

en vertu d'une procuration datée du 21 avril 2015, laquelle restera ci-annexée,

lequel ès-qualité qu'il agit, déclare souscrire à 153.280 (cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et les libérer par apport en espèces à concurrence de 15.328,00 euros.

5) Madame Anna Maria TASSARA, née à Genova (Italie) le 31 juillet 1977, demeurant à Via Mameli 1/9, I-16100 Genova (Italie),

représentée par Monsieur Claude LE MONNIER, préqualifié

en vertu d'une procuration datée du 21 avril 2015, laquelle restera ci-annexée,

lequel ès-qualité qu'il agit, déclare souscrire à 153.280 (cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et les libérer par apport en espèces à concurrence de 15.328,00 euros.

6) Madame Simona COCCHI, née à Breno (Italie) le 13 avril 1988, demeurant à Via Nazionale n° 44, I-25050 Niardo (Brescia) (Italie),

représentée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, préqualifié

en vertu d'une procuration datée du 21 avril 2015, laquelle restera ci-annexée,

lequel ès-qualité qu'il agit, déclare souscrire à 109.540 (cent neuf mille cinq cent quarante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et les libérer par apport en espèces à concurrence de 10.954,00 euros.

7) Monsieur Massimo COCCHI, né à Breno (Italie) le 10 octobre 1977, demeurant à Via Nazionale n° 44, I-25050 Niardo (Brescia) (Italie),

représenté par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, préqualifié

en vertu d'une procuration datée du 21 avril 2015, laquelle restera ci-annexée,

lequel ès-qualité qu'il agit, déclare souscrire à 109.540 (cent neuf mille cinq cent quarante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et les libérer par apport en espèces à concurrence de 10.954,00 euros.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-avant, l'assemblée des actionnaires décide de modifier les premier, cinquième et septième paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 5.

Paragraphe 1^{er}. Le capital social souscrit de la société s'élève à EUR 210.000,- (deux cent dix mille euros) représenté par 2.100.000 (deux millions cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Paragraphe 5

Le capital autorisé est, pendant une période prenant fin le 06 août 2017, fixé à EUR 22.350.000,- (vingt-deux millions trois cent cinquante mille euros), représenté par 223.500.000 (deux cent vingt trois millions cinq cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Paragraphe 7

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 06 août 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles de sorte que si les limites du capital autorisé étaient atteintes, le capital social souscrit serait porté au maximum à EUR 22.560.000,- (vingt-deux millions cinq cent soixante mille euros). Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, par voie de conversion des emprunts obligataires.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée à 15.30 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 2.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. ZALESKI, F. EVEN, J.-H. DOUBET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015072148/160.

(150082952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Stelara PIKco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 195.723.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Stelara PIKco S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 13 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 95723 (the “Company”).

The meeting was presided by Mr Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frédéric LEMOINE, attorney-atlaw, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented at the meeting, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of the shareholders are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list that the three million one hundred thousand (3,100,000) shares representing the entire issued share capital are present or represented at the present extraordinary general meeting and all shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waived their right to be formally convened, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty-eight thousand two hundred and eighty-three Euro and forty-one Cent (EUR 58,283.41.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to eighty-nine thousand two hundred and eighty-three Euro and forty-one Cent (EUR 89,283.41.-) by the creation and the issue of five million eight hundred and twenty-eight thousand three hundred and forty-one (5,828,341) new shares without nominal value;

2. Waiver by TRUVO NV of its preferential subscription right in connection with the capital increase;

3. Subscription and paying-up of the five million eight hundred and twenty-eight thousand three hundred and forty-one (5,828,341) new shares without nominal value by TRUVO BELGIUM COMM. V, a company (gewone commanditaire vennootschap) incorporated under the laws of the Kingdom of Belgium, having its registered office at Antwerp Tower, De Keyserlei 5, bus 7, B-2018 Antwerpen, Belgium and registered with the Register of Legal Entities (Antwerp) under number 0404.129.318, by a contribution in cash of fifty-eight thousand two hundred and eighty-three Euro and forty-one Cent (EUR 58,283.41.-);

4. Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the capital increase.

Thereafter, the general meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-eight thousand two hundred and eighty-three Euro and forty-one Cent (EUR 58,283.41.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to eighty-nine thousand two hundred and eighty-three Euro and forty-one Cent (EUR 89,283.41.-) by the creation and the issue of five million eight hundred and twenty-eight thousand three hundred and forty-one (5,828,341) new shares without nominal value.

Subscription and paying up

After the waiver by TRUVO NV, a limited liability company (naamloze vennootschap) incorporated under the laws of the Kingdom of Belgium, having its registered office at Antwerp Tower, De Keyserlei 5, bus 10, B-2018 Antwerpen, Belgium and registered with the Register of Legal Entities (Antwerp) under number 0826.960.632, represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, by virtue of a power of attorney given on 24 April 2015, of its preferential subscription right, the five million eight hundred and twenty-eight thousand three hundred and forty-one (5,828,341) new shares without nominal value have been subscribed by TRUVO BELGIUM COMM. V, a company (gewone commanditaire vennootschap) incorporated under the laws of the Kingdom of Belgium, having its registered office at Antwerp Tower, De Keyserlei 5, bus 7, B-2018 Antwerpen, Belgium and registered with the Register of Legal Entities (Antwerp) under number 0404.129.318, represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, by virtue of a power of attorney given on 24 April 2015, for an aggregate value of fifty-eight thousand two hundred and eighty-three Euro and forty-one Cent (EUR 58,283.41.-) and paid up by a contribution in cash of fifty-eight thousand two hundred and eighty-three Euro and forty-one Cent (EUR 58,283.41.-).

Evidence of the aforementioned contribution in cash has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing capital increase, the general meeting decides to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **6.1.** The share capital amounts to eighty-nine thousand two hundred and eighty-three Euro and forty-one Cent (EUR 89,283.41).

6.2. It is represented by eight million nine hundred and twenty-eight thousand three hundred and forty-one (8,928,341) Shares without nominal value, each representing an equal part of the share capital.”

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the meeting, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the meeting, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residences, the said members of the meeting signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Stelara PIKco S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Francis KESSELER, alors notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, en date du 13 mars 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195723 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Les procurations données par les actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varient par les membres de l'assemblée et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II.- Il apparaît de la liste de présence que les trois millions cent mille (3.100.000) actions représentant l'intégralité du capital social émis sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à ladite assemblée et avoir renoncé à leur droit d'être officiellement convoqués, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-trois euros et quarante-et-un cents (58.283,41 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000 EUR) à quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois euros et quarante-et-un cents (89.283,41 EUR) par la création et l'émission de cinq millions huit cent vingt-huit mille trois cent quarante-et-une (5.828.341) nouvelles actions sans valeur nominale;

2. Renonciation par TRUVO NV à son droit préférentiel de souscription en relation avec l'augmentation de capital.

3. Souscription et libération des cinq millions huit cent vingt-huit mille trois cent quarante-et-une (5.828.341) nouvelles actions sans valeur nominale par TRUVO BELGIUM COMM. V, une société (gewone commanditaire vennootschap) constituée selon les lois du Royaume de Belgique, ayant son siège social au Antwerp Tower, De Keyserlei 5, bus 7, B-2018 Anvers, Belgique et immatriculée au Registre des Personnes Morales (Anvers) sous le numéro 0404.129.318 par un apport en numéraire de cinquante huit mille deux cent quatre vingt trois euros et quarante-et-un cents (58.283,41 EUR).

4. Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital.

En conséquence, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-trois euros et quarante-et-un cents (58.283,41 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000 EUR) à quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois euros et quarante-et-un cents (89.283,41 EUR) par la création et l'émission de cinq millions huit cent vingt huit mille trois cent quarante et une (5.828.341) nouvelles actions sans valeur nominale.

Souscription et libération

Après la renonciation par TRUVO NV, une société anonyme (naamloze vennootschap) constituée selon les lois du Royaume de Belgique ayant son siège social au Antwerp Tower, De Keyserlei 5, bus 10, B-2018 Anvers, Belgique immatriculée au Registre des Personnes Morales (Anvers) sous le numéro 0826.460.632, représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 24 avril 2015, à son droit préférentiel de souscription, les cinq millions huit cent vingt huit mille trois cent quarante et une (5.828.341) nouvelles actions sans valeur nominale ont été souscrites par TRUVO BELGIUM COMM. V, une société (gewone commanditaire vennootschap) constituée selon les lois du Royaume de Belgique, ayant son siège social au Antwerp Tower, De Keyserlei 5, bus 7, B-2018 Anvers, Belgique et immatriculée au Registre des Personnes Morales (Anvers) sous le numéro 0404.129.318, représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 24 avril 2015 pour un montant total de cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-trois euros et quarante-et-un cents (58.283,41 EUR) et libérées par un apport en numéraire de cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-trois euros et quarante-et-un cents (58.283,41 EUR).

La preuve dudit apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **6.1.** Le capital social s'élève à quatre-vingt neuf mille deux cent quatre vingt trois euros et quarante et un cents (89.283,41 EUR).

6.2. Il est représenté par huit millions neuf cent vingt huit mille trois cent quarante et une (8.928.341) Actions sans valeur nominale, représentant chacune une part égale du capital social.”

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit qui incombe à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à mille six cents euros (1.600,- EUR).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des membres de l'assemblée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres de l'assemblée, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits membres de l'assemblée ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. LEMOINE, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015072753/162.

(150083094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Fiduciaire des P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 10.734.

Les conditions de validité des signatures sociales des signatures A et signatures B ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette mention annule et remplace les conditions de validité de signatures déposées en date du 06 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2015071589/13.

(150081530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

PEC Friedrich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.298.

EXTRAIT

Il est à noter que Monsieur Ian Kelley, résidant au 11, Place Edouard VII, F-75009 Paris, France, a démissionné de son poste de gérant de la Société à compter du 10 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015071897/13.

(150081451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

PEC Gabriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.886.

EXTRAIT

Il est à noter que Monsieur Ian Kelley, résidant au 11, Place Edouard VII, F-75009 Paris, France, a démissionné de son poste de gérant de la Société à compter du 10 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015071898/13.

(150081449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Syniverse Technologies Limited Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.314.175,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 109.389.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 1^{er} janvier 2015 que:

Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. a transféré 292,567 parts sociales à Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015071945/15.

(150081922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

PEC Marengo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.682.600,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.018.

EXTRAIT

Il est à noter que Monsieur Ian Kelley, résidant au 11, Place Edouard VII, F-75009 Paris, France, a démissionné de son poste d'administrateur de la Société à compter du 10 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015071899/13.

(150081453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

PEC Meyer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.870.

—
EXTRAIT

Il est à noter que Monsieur Ian Kelley, résidant au 11, Place Edouard VII, F-75009 Paris, France, a démissionné de son poste de gérant de la Société à compter du 10 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015071900/13.

(150081448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

PEC Moenchhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.579.

—
EXTRAIT

Il est à noter que Monsieur Ian Kelley, résidant au 11, Place Edouard VII, F-75009 Paris, France, a démissionné de son poste de gérant de la Société à compter du 10 avril 2015.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015071901/13.

(150081447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Falcon ME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Pour Falcon ME S.à r.l., en liquidation volontaire

Falcon Investor S.à r.l.

Liquidateur

Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2015072377/15.

(150082201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Pec Weiherfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.165.

—
EXTRAIT

Il est à noter que Monsieur Ian Kelley, résidant au 11, Place Edouard VII, F-75009 Paris, France, a démissionné de son poste de gérant de la Société à compter du 10 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015071902/13.

(150081529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

PEC Werner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.885.

—
EXTRAIT

Il est à noter que Monsieur Ian Kelley, résidant au 11, Place Edouard VII, F-75009 Paris, France, a démissionné de son poste de gérant de la Société à compter du 10 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015071903/13.

(150081528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Rendac - C.E.S., Société Anonyme.

Siège social: L-7396 Lorentzweiler, Schwanenthal.

R.C.S. Luxembourg B 20.576.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2015

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

ATRIO S.à r.l, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071929/13.

(150082057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

IVAX International GmbH Lux SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: USD 11.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.057.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

En remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2012 précédemment déposés au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 26 mai 2014 sous la référence L140087063

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2015072498/15.
(150082550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

RSHB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 May 2015.
TMF Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2015071932/13.
(150081954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Socotec Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 210.000,00.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.
R.C.S. Luxembourg B 26.097.

—
EXTRAIT

Conseil de gérance

En date du 15 avril 2015, l'assemblée générale de la société réélit Monsieur Emmanuel PETIT, demeurant 2, rue Rémi BELLEAU, F-78540 Marsinval comme membre du conseil de gérance pour une durée de 2 années, expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Référence de publication: 2015071966/13.
(150081376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Thalia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 380.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 191.217.

—
EXTRAIT

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société, KPMG Luxembourg, a changé son adresse du 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte
Le Mandataire

Référence de publication: 2015071991/13.
(150081643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

MH Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 30, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 133.543.

—
EXTRAIT

- En date du 15 mai 2015, Hélène Bouriez, associée unique de la société MH FINANCE Sàrl dont le siège social est établi au 5, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg et inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B133.543, a transféré le siège social de la société au 30, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015072619/15.

(150083000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Uralkali Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.172.

Les comptes consolidés d'Uralkali Group pour la période se terminant au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015072021/11.

(150081535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Eden Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.149.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eden Bidco Limited, a limited company, incorporated under the Cayman Islands laws, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, being registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 201489,

represented by Maître Alexandre Pel, Maître en Droit, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal which shall be registered together with the present deed, and

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Eden Financing S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg is in process, having a share capital of an amount of USD 20,000.-, and incorporated by deed of Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 10 April 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

the Sole Shareholder holds all the twenty thousand (20,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on the item below:

Agenda

Amendment of the corporate object of the Company and consequential amendment of the fourth paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit, except that funds borrowed by the Company from any third party that does not form part of the group of companies to which the Company belongs may only be on lent by the Company to Eden Bidco Limited."

After consideration of the item above, the Sole Shareholder took the following Resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the corporate object of the Company and consequently to amend the fourth paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the authorised representative of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same the authorised representative of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the authorised representative of the person appearing party, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the authorised representative signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eden Bidco Limited, une limited company, constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 201489,

représentée par Maître Alexandre Pel, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle sera enregistrée avec le présent acte, et

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Eden Financing S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant un capital social d'un montant de 20.000.-US\$ et constituée le 10 avril 2015 suivant acte reçu de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

L'associé Unique détient l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales en émission dans la Société, lui permettant ainsi de prendre valablement des décisions sur l'agenda suivant:

Ordre du jour

Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente du quatrième paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, à l'exception des fonds empruntés par la Société auprès d'un tiers ne faisant pas partie du groupe de sociétés auquel la société appartient lesquels pourront uniquement être prêtés par la Société à Eden Bidco Limited.»

Après avoir analysé le point ci-dessus, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société et conséquemment de modifier le quatrième paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société tel que figurant à l'ordre du jour ci-dessus.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire de la partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. PEL, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015072314/97.

(150082742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Vantage Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Vantage Luxembourg I S.à r.l.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015072031/14.

(150081179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Ares SSF IV Direct Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.724.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Ares Special Situations Fund IV, L.P., a Delaware limited partnership, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, registered with Delaware registrar file number 5550564 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ares SSF IV Direct Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication

between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.3. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and, in particular, it may acquire participations and otherwise invest in senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, unitranche loans, junior debt, other types of hybrid debt and other types of securities and instruments of companies. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.6. The Company will not carry out any operation or transaction that would fall under the Luxembourg act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty five thousand United States dollars (USD 25,000.-) represented by twenty five thousand (25,000) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including, if applicable, at least one Class A Manager and one Class B Manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that, if applicable, at least one Class A Manager and one Class B Manager have agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers, voting rights and form.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4. Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole shareholder.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Financial year and balance sheet.

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

14.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may allocate such profit to the payment of a dividend, transfer such profit to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Ares Special Situations Fund IV, L.P., represented as stated above, declares to subscribe for all the twenty five thousand (25,000) shares, with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of twenty five thousand United States dollars (USD 25,000.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at 1,500 euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

(a) set the number of managers of the Company at 3 (three);

(b) appoint:

- Daniel Hall, manager, born on 7 March 1979, in Chatham, United Kingdom, with professional address at 2000 Avenue of the Stars, 12th Floor, Los Angeles, California 90067, United States of America, as Class A manager of the Company for an indefinite period;

- Hugo Froment, employee, born on 22 February 1974 in Laxou, France, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period; and

- Douwe Terpstra, employee, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, The Netherlands, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period; and

(c) set the registered office of the Company at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mai,
par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Ares Special Situations Fund IV, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'état de Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et immatriculé auprès du registre des sociétés de sous le numéro 5550564 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ares SSF IV Direct Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

3.3. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société et, en particulier, investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, dette subordonnée et dans d'autres types de valeurs mobilières et les instruments de sociétés. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.6 La Société n'accomplira aucune opération ou transaction qui serait soumise à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé (s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant (s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et comprend, le cas échéant, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que, le cas échéant, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient donné leur accord sur ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des statuts devra être décidée par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, Ares Special Situations Fund IV, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à 1.500 euros.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

- (a) Fixer le nombre de gérants de la Société à 3 (trois);
- (b) Nommer:
 - Daniel Hall, administrateur, né le 7 mars 1979 à la Chatham, Royaume Uni, ayant sa résidence professionnelle au 2000 Avenue of the Stars, 12th Floor, Los Angeles, California 90067, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;
 - Hugo Froment, employé, né le 22 février 1974 à Laxou, France, ayant sa résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie; et
 - Douwe Terpstra, employé, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie; et
- (c) Fixer le siège social de la Société au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2015. Relation: EAC/2015/10327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch/Alzette, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072118/418.

(150082793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Vantage Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2015.

Vantage Luxembourg II S.à r.l.

TMF Corporate Services S.A. / L. J. Ibrahim

Signature /-

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015072033/14.

(150081316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Chromatik S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.800,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 185.695.

L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Stéphane KIES, informaticien, né à Longevilles Les Metz, France, le 7 avril 1977, demeurant à L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix,

2.- Monsieur Riccardo BESANTINI, chef opérateur, né à Ferrara, Italie, le 4 décembre 1968, demeurant à F-57970 Yutz, France, 8, rue de la Picardie,

ici représenté par Monsieur Stéphane Kies, prénommé,
en vertu d'une procuration lui délivrée.

3.- Monsieur Jean-Luc CIBER, monteur et étalonneur indépendant, né à Metz, France, le 5 décembre 1975, demeurant à F-57000 Metz, France, 9, rue des Robert,

4.- Monsieur André KIES, chef mécanicien en retraite, né à Rombas, France, le 27 novembre 1951, demeurant à F-57120 Clouange, France, 100, rue Maréchal Joffre,

ici représenté par Monsieur Stéphane Kies, prénommé,
en vertu d'une procuration lui délivrée.

5.- Monsieur Olivier KOOS, chef opérateur indépendant, né à Luxembourg, le 14 mars 1985, demeurant à L-4360 Esch/Alzette, 2b, Porte de France,

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CHROMATIK S.à r.l., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1424 en date du 3 juin 2014.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de quarante et un mille trois cent cinquante Euros (EUR 41.350,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante mille Euros (EUR 99.450,-), à cent quarante mille huit cents Euros (EUR 140.800,-) par la création et l'émission de huit cent vingt-sept (827) parts sociales

nouvelles ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, à libérer en espèces à concurrence de trente mille Euros (EUR 30.000,-) et en nature à concurrence de onze mille trois cent cinquante Euros (EUR 11.350,-).

2.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

3.- Transfert du siège social à L-4620 Differdange, 115a, rue Emile Mark.

4.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

Après avoir délibérée sur les points portés à l'ordre du jour, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante et un mille trois cent cinquante Euros (€ 41.350,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante Euros (€ 99.450,-) à cent quarante mille huit cents Euros (€140.800,-) par la création et l'émission de huit cent vingt-sept (827) parts sociales nouvelles.

Souscription - Libération

L'assemblée générale accepte comme souscripteurs des huit cent vingt-sept (827) parts sociales ainsi nouvellement créées les personnes suivantes:

a) Monsieur Olivier KOOS, prénommé, à concurrence de deux cent vingt-sept (227) parts sociales,

b) Madame Maxi PESCH, née à Luxembourg, le 11 septembre 1989, demeurant à L-6960 Senningen, 119, Route de Trèves,

à concurrence de quatre cents (400) parts sociales.

c) Monsieur Flavien DUVOIX, né à Nancy, le 6 mai 1985, demeurant à F-54000 Nancy, 70, rue de Laxou,

à concurrence de deux cents (200) parts sociales..

Ensuite sont intervenus:

1.- Monsieur Olivier KOOS, prénommé, lequel déclare libérer les deux cent vingt-sept (227) parts sociales souscrites par lui par apport en nature de matériel plus amplement détaillé sur les certificats délivrés par l'apporteur et par la société, évalué au montant de onze mille trois cent cinquante Euros (EUR 11.350,-).

Les dits certificats, après avoir été signés ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Madame Maxi PESCH, prénommée,

laquelle déclare libérer les quatre cents (400) parts sociales souscrites par elle par versement en espèces d'un montant de vingt mille Euros (EUR 20.000,-)

3.- Monsieur Flavien Duvoix, prénommé,

lequel déclare libérer les deux cents (200) parts sociales souscrites par lui par versement en espèces d'un montant de dix mille Euros (EUR 10.000,-).

Le montant de trente mille Euros (EUR 30.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les nouveaux associés ont rejoint l'assemblée afin de délibérer et voter sur les résolutions suivantes.

Deuxième résolutions

Suite à l'augmentation du capital social ci-avant intervenue, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quarante mille huit cents Euros (€ 140.800,-), représenté par deux mille huit cent seize (2.816) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50,-) chacune» (...)

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-4620 Differdange, 115a, rue Emile Mark.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi dans la Commune de Differdange.» (...)

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec le présent acte s'élèvent approximativement à EUR 2.000,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: S. KIES, J.-L. CIBER, O. KOOS, M. PESCH, F. DUVOIX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9311. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072202/94.

(150082955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Vestar CCS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.312.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Vestar CCS 2 S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2015072036/14.

(150081177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Vestar CCS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.313.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Vestar CCS 3 S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2015072037/14.

(150081183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 400.589,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.123.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 avril 2015.

En date du 28 avril 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Cristina Lara en tant que gérant de classe B en date du 28 avril 2015.

- de nommer Neela Gungapersad, né le 17 janvier 1972 à l'île Maurice, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce pour une durée indéterminée et avec effet au 28 avril 2015.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Renato Bertani

- Brian Byrne

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015072390/26.

(150082770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Vestar CCS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.307.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Vestar CCS 4 S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2015072038/14.

(150081187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Virida Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.760.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Virida Holding II S.A.

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2015072046/13.

(150081543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

LSREF3 Dutch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 173.886.003,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romains.

R.C.S. Luxembourg B 191.119.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of April,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l. (formerly named LSREF3 Lux Investments VII S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,404,500.- (two million four hundred four thousand five hundred euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 188000 (the "Shareholder"),

hereby represented by Isabel DIAS, employee of Maître Schaeffer's office, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 April 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Dutch Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company securitization vehicle (société à responsabilité limitée - société de titrisation), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 180,249,128.- (one hundred eighty million two hundred forty-nine thousand one hundred twenty-eight euro), registered with the RCS under number B 191119 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) on 28 October 2014 under number 3126, which articles of incorporation have been amended for the last time on 7 April 2015 by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial (the “Company”).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by one hundred eighty million two hundred forty-nine thousand one hundred twenty-eight (180,249,128) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 6,363,125.- (six million three hundred sixty-three thousand one hundred twenty-five euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 180,249,128.- (one hundred eighty million two hundred forty-nine thousand one hundred twenty-eight euro) to an amount of EUR 173,886,003.- (one hundred seventy-three million eight hundred eighty-six thousand three euro) by way of the cancellation of 6,363,125 (six million three hundred sixty-three thousand one hundred twenty-five) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 1.- (one euro), representing an aggregate nominal value of EUR 6,363,125.- (six million three hundred sixty-three thousand one hundred twenty-five euro), and as a result thereof (b) the reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 6,363,125.- (six million three hundred sixty-three thousand one hundred twenty-five euro).

2. As a consequence, amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 5. Share capital (first sentence).** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 173,886,003.- (one hundred seventy-three million eight hundred eighty-six thousand three euro), represented by 173,886,003 (one hundred seventy-three million eight hundred eighty-six thousand three) ordinary shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 6,363,125.- (six million three hundred sixty-three thousand one hundred twenty-five euro) to reduce it from its current amount of EUR 180,249,128.- (one hundred eighty million two hundred forty-nine thousand one hundred twenty-eight euro) represented by 180,249,128 (one hundred eighty million two hundred forty-nine thousand one hundred twenty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to an amount of EUR 173,886,003.- (one hundred seventy-three million eight hundred eighty-six thousand three euro), represented by 173,886,003 (one hundred seventy-three million eight hundred eighty-six thousand three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, by way of the cancellation of 6,363,125 (six million three hundred sixty-three thousand one hundred twenty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 6,363,125.- (six million three hundred sixty-three thousand one hundred twenty-five euro), and

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 6,363,125.- (six million three hundred sixty-three thousand one hundred twenty-five euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 173,886,003 (one hundred seventy-three million eight hundred eighty-six thousand three) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association as follows, to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 5. Share capital (first sentence).** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 173,886,003.- (one hundred seventy-three million eight hundred eighty-six thousand three euro), represented by 173,886,003 (one hundred seventy-three million eight hundred eighty-six thousand three) ordinary shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.”

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente avril,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l. (anciennement dénommée LSREF3 Lux Investments VII S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 2.404.500,- (deux millions quatre cent quatre mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 188000 (l'«Associé»),

ici représentée par Isabel DIAS, employée de l'étude de Maître Schaeffer, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 30 avril 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF3 Dutch Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée - société de titrisation au capital de EUR 180.249.128,- (cent quatre-vingt millions deux cent quarante-neuf mille cent vingt-huit euros) immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 191119, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 13 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 28 octobre 2014 sous le numéro 3126, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 avril 2015 par un acte de Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par cent quatre-vingt millions deux cent quarante-neuf mille cent vingt-huit (180.249.128) parts sociales, est détenu par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 6.363.125,- (six millions trois cent soixante-trois mille cent vingt-cinq euros) afin de réduire le capital social de son montant actuel de EUR 180.249.128,- (cent quatre-vingt millions deux cent quarante-neuf mille cent vingt-huit euros) à un montant de EUR 173.886.003,- (cent soixante-treize

millions huit cent quatre-vingt-six mille trois euros) par voie d'annulation de 6.363.125 (six millions trois cent soixante-trois mille cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les «Parts Sociales Annulées») représentant un montant total de EUR 6.363.125,- (six millions trois cent soixante-trois mille cent vingt-cinq euros), et en conséquence (b) le remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 6.363.125,- (six millions trois cent soixante-trois mille cent vingt-cinq euros).

2. En conséquence, modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5, des statuts de la Société comme suit afin de refléter la diminution de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 5. Capital Social (première phrase).** Le capital social est fixé à EUR 173.886.003,- (cent soixante-treize millions huit cent quatre-vingt-six mille trois euros) représenté par 173.886.003,- (cent soixante-treize millions huit cent quatre-vingt-six mille trois) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 6.363.125,- (six millions trois cent soixante-trois mille cent vingt-cinq euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 180.249.128,- (cent quatre-vingt millions deux cent quarante-neuf mille cent vingt-huit) Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à un montant de EUR 173.886.003,- (cent soixante-treize millions huit cent quatre-vingt-six mille trois euros), représenté par 173.886.003 (cent soixante-treize millions huit cent quatre-vingt-six mille trois) Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par l'annulation de 6.363.125 (six millions trois cent soixante-trois mille cent vingt-cinq) Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant un montant total de EUR 6.363.125,- (six millions trois cent soixante-trois mille cent vingt-cinq euros) et

(b) rembourser à l'Associé un montant total de EUR 6.363.125,- (six millions trois cent soixante-trois mille cent vingt-cinq euros).

Suite à la diminution de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 173.886.003 (cent soixante-treize millions huit cent quatre-vingt-six mille trois) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social (première phrase).** Le capital social est fixé à EUR 173.886.003,- (cent soixante-treize millions huit cent quatre-vingt-six mille trois euros) représenté par 173.886.003 (cent soixante-treize millions huit cent quatre-vingt-six mille trois) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'annulation des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille neuf cents Euros (EUR 1.900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 mai 2015. 2LAC/2015/10014. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072581/189.

(150082622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

a.c.i. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 123.924.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072086/9.

(150081997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Luxembourg Investment Company 71 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.730.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of

“Luxembourg Investment Company 71 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,500.- euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six mai.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de
«Luxembourg Investment Company 71 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2015. Relation: EAC/2015/10333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch/Alzette, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072548/261.

(150082856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

A.P.E.M.H., société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, Centre A.P.E.M.H., Nossbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 26.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015072089/10.

(150082094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

CCP III Holdings Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.319.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 13 mai 2015

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre).

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Olufunke Audu, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 5 mai 2015;

- de nommer la personne suivante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Keith Greally, né le 5 février 1977 à Galway, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015072234/18.

(150082906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Celsius European Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.026.800,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.347.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Mai 2015.

Référence de publication: 2015072237/10.

(150082463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.
